



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 27 - DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Arrêté N °2011335-0004 - Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à M. Michel BORELLO, sous- préfet de Mirande	1
Arrêté N °2011335-0005 - Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à M. Dominique GILLES, sous- préfet de Condom	4



PRÉFET DU GERS

Arrêté n ° 2011335-0004

**signé par GUEPRATTE Etienne
le 01 Décembre 2011**

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à M. Michel BORELLO, sous- préfet de Mirande



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GERS

**Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'Etat**
Service du Pilotage Interministériel et du développement
Unité du courrier et de la coordination

ARRÊTÉ
portant modification de la délégation de signature
accordée à M. Michel BORELLO, sous-préfet de Mirande

Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU** le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,
- VU** le décret du 26 août 2009 portant nomination M. Serge GONZALEZ, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Gers,
- VU** le décret du 1^{er} février 2010 nommant M. Michel BORELLO, sous-préfet de Mirande,
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 juin 2011 donnant délégation de signature à M. Michel BORELLO, sous-préfet de Mirande,
- VU** le procès-verbal de la réunion du Comité Technique Paritaire du 14 juin 2010,

Considérant les missions de développement local confiées aux sous-préfectures notamment en matière de Pôle d'Excellence Rurale,

SUR proposition de M. le secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1er : L'article 3 de la délégation de signature susvisée donnée à M. Michel BORELLO, sous-préfet de Mirande, est complété comme suit :

« Dans le cadre de la mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rurale : « Volailles de Qualité et Festives du Gers », délégation de signature est donnée à M. Michel BORELLO à l'effet de signer les décisions et correspondances liées à la programmation et à la gestion des crédits PER pour l'ensemble des projets prévus.

Article 2: M. le secrétaire général de la préfecture du Gers et M. le sous-préfet de Mirande sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch le 1^{er} décembre 2011

Le Préfet,



[Handwritten signature]

Etienne GUEPRATTE



PRÉFET DU GERS

Arrêté n ° 2011335-0005

**signé par GUEPRATTE Etienne
le 01 Décembre 2011**

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à M. Dominique GILLES, sous- préfet de Condom



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GERS

**Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'Etat**
Service du Pilotage Interministériel et du développement
Unité du courrier et de la coordination

ARRÊTÉ
portant modification de la délégation
de signature accordée
à M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom

Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU** le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,
- VU** le décret du 26 août 2009 portant nomination M. Serge GONZALEZ, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Gers,
- VU** le décret du 25 décembre 2009 nommant M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom,
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 juin 2011 donnant délégation de signature à M Dominique GILLES., sous-préfet de Condom,
- VU** le procès-verbal de la réunion du Comité Technique Paritaire du 14 juin 2010,
- Considérant les missions de développement local confiées aux sous-préfectures notamment en matière de Pôle d'Excellence Rurale,
- SUR proposition de M. le secrétaire général,**

ARRÊTE

Article 1er : L'article 3 de la délégation de signature susvisée donnée à M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom, est complété comme suit :

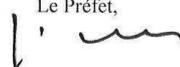
« Dans le cadre de la mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rurale : « Vignes et Patrimoine en Gascogne » », délégation de signature est donnée à M. Dominique GILLES à l'effet de signer les décisions et correspondances liées à la programmation, et à la gestion des crédits PER pour l'ensemble des projets prévus.

Article 2: M. le secrétaire général de la préfecture du Gers et M. le sous-préfet de Condom sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch le 1^{er} décembre 2011



Le Préfet,


Etienne GUEPRATTE